Liminaire FSU 68 CSA D - Jeudi 26 janvier 2023

Monsieur le directeur académique, Mesdames et messieurs les représentant-es de l'administration,

Ce premier CSAD se tient à la suite aux élections professionnelles, moment important de démocratie : les urnes, bien que virtuelles et numériques, ont parlé. Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il s'agit d'un désaveu, de la part des personnels, du bilan des 5 années du ministre Blanquer, ainsi que de la politique du gouvernement en matière d'éducation.

En effet, les résultats sont sans appel : la FSU, qui s'oppose clairement à cette politique arrive en tête, tant au niveau départemental qu'aux niveaux académique et national**.**

Pour autant, les résultats ne sont pas satisfaisants car ils s'appuient sur une baisse de la participation dont aucun démocrate ne peut se réjouir. EN CSAA, le taux de participation est ainsi passé de 42,43% à 39,15% de 2018 à 2022. Dans notre département, le vote des enseignants du 1er degré en CAPD a chuté de près de 3 points passant de 43,76% en 2018 à 40,57% en 2022. Ce taux a plafonné à 10,54% pour les CCP des contractuels, AED et AESH !

La FSU dénonce le contexte de remise en cause par le gouvernement - à travers la loi de « transformation de la Fonction publique » - de l'utilité pour les personnels des instances de dialogue social et de la marginalisation du rôle des organisations syndicales**.** Ce contexte a lourdement pesé dans cette participation trop faible.

La FSU dénonce également l'organisation de ce scrutin par le prestataire privé Voxaly, pour un contrat opaque de plusieurs millions d'euros ainsi que tous les manquements ayant empêché nombre de personnels de voter. Car on peut dire, et cela a pu être détaillé en Retex académique lundi dernier, que rien n'aura été fait pour faciliter la participation des personnels.

Entre code Captcha à chaque étape, code de connexion à rallonge à créer, question sur la couleur de sa première voiture, son équipe de rugby préférée ou le petit nom de sa première poupée, codes de vote cabalistiques ou barre bleue à cliquer avant de faire enfin son choix (sinon celui-ci ne pouvait être validé), exercer son droit de vote aura ressemblé à un véritable parcours du combattant.

En généralisant le vote électronique, et ses procédures complexes, le gouvernement a fait un choix

aveuglément idéologique, sans préoccupation de la réalité concrète, loin d'un objectif démocratique de forte participation. En s'entêtant à diminuer le rôle des instances de dialogue social, il porte la responsabilité d'une faible participation et d'un dialogue social peu fluide dont on sait qu'il peut être la source de mécontentements potentiellement violents.

C'est pourquoi, à votre niveau, Monsieur le Directeur académique, nous vous demandons de veiller à ce que ce CSA D, ainsi que les CAPD soient bel un bien des instances de dialogue sociale opérante :
- en assurant un envoi systématique des documents préparatoire suffisamment en amont pour que les délégués du personnel puissent les étudier,
- en organisant des groupes de travail sur des sujets connexes (Directeurs et directrices, mouvements, scolarisation des moins de 3 ans, élections, communication, formation, délestages, bilinguisme, remplacement, conditions de travail des CPC, relations avec la hiérarchie, élèves dits EBEP…) en présence des élu.es que nous sommes à hauteur de leur représentativité.

Suite à ces élections, la FSU, portée par une majorité de personnel, continue d'exiger une toute autre politique éducative et sociale.
Pour la FSU, il s'agit en ce mois de janvier de lutter contre la réforme des retraites avec l'intersyndicale au complet. L'énorme mobilisation, notamment dans l'éducation nationale a montré le refus massif de cette réforme injuste. L'intersyndicale appelle d'ailleurs à une nouvelle journée de mobilisation le mardi 31 janvier 2023.
Il s'agit aussi :
- de retrouver un niveau de rémunération décent : dégel du point d'indice et son indexation sur l'inflation et augmentation salariale pour toutes et tous de 300 euros et ce sans aucune contrepartie.
- d'obtenir des moyens pour l'éducation et la fonction publique
- de s'opposer à la libéralisation et à la régionalisation de l'EN
- de lutter contre les rengaines managériales à coup de circulaires court-circuitant les programmes officiels
- rétablir des instances de dialogue social efficaces et efficientes pour garantir transparence et équité.
- défendre les personnels et mener des combats pour une société d'égalité et de justice sociale.

En accord avec ses mandats, la FSU68 continuera de porter un syndicalisme de transformation sociale et de défense du service public d'éducation.